

# Économie. Flocon soutenue par la CCHC et la Région

Les locaux de la jeune entreprise Flocon, installée dans l'atelier-relais de Kroas-Lesneven, ont accueilli vendredi, la signature d'une convention de partenariat entre la Région représentée par Martin Meyer, vice-président à l'économie, l'innovation, l'artisanat et aux TPE, et la Communauté de communes de Haute-Cornouaille (CCHC) représentée par son président Bernard Saliou. L'événement s'est déroulé en présence de Richard Ferrand, député, Bernard Musset, sous-préfet de Châteaulin, d'élus du territoire, d'acteurs économiques du secteur sans oublier les représentants de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

## Spécialité : le biscuit salé bio sans gluten et vegan

Flocon a vu le jour en 2015, à l'initiative de Juliette Iserin, P-dg, rejointe par Géraldine Esnous, directrice générale, et Christian Le Naour, directeur associé. Sa spécialité : la fabrication et commercialisation du biscuit salé bio, sans gluten et vegan. Cette jeune entreprise innovante a bénéficié de l'accompagnement de la Région (Pass Investissement TPE) et de la CCHC dans son installation.

## De la mode et des finances à l'agroalimentaire

Vendredi, les personnes présentes ont suivi la visite commentée des locaux et du parcours de fabrication des biscuits, réalisée par les deux



Les participants ont suivi avec intérêt la visite commentée du parcours de fabrication des biscuits.

jeunes femmes. « Nous nous connaissons depuis longtemps. Nous nous sommes perdues de vue lors de nos études, l'une dans les finances, et l'autre dans la mode. Nous nous sommes retrouvées à Londres, où nous avons mûri ce projet. Nous avons visité plusieurs régions françaises pour trouver l'endroit idéal pour nous installer. Nous avons rencontré Christian, directeur de biscuiterie, retraité et hyperactif, avec qui nous avons commencé à rêver d'un endroit tout à nous, où nous pourrions fabriquer à notre façon. Ici, nous avons reçu un très bon accueil, qui nous a incitées à poser nos valises ».

Flocon commencera à commercialiser ses biscuits en 2018.

## Une répartition efficace des compétences

De son côté, Bernard Saliou a ajouté : « Cette installation est l'exemple-type d'une répartition efficace et partagée de compétences des différents opérateurs économiques, essence même de la convention que nous signons aujourd'hui. Elle est l'aboutissement de plus d'un an de travail entre la Région et l'intercommunalité pour s'adapter à la nouvelle répartition des rôles induite par les lois de la réforme territoriale ».